

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **59 (1933)**

Heft 25

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les essais de réception des groupes seront effectués très prochainement. Les premières mesures faites ont déjà indiqué que la puissance réalisable est de plus de 12 % supérieure à la puissance garantie.

Mesure des déformations de barrages hydrauliques.

M. W. Lang — ingénieur, rédacteur du remarquable ouvrage sur « Deformationsmessungen an Staumauern nach den Methoden der Geodesie », édité par le Service topographique fédéral et que nous avons analysé dans notre numéro du 8 mars 1930 — a entretenu les sections bernoise et zurichoise de la S. I. A. des recherches exécutées dans ce domaine par le Service topographique fédéral. Ces travaux ont paru aux auditeurs de M. W. Lang si importants et d'une si grande valeur pratique qu'ils ont exprimé le désir de les voir mis au service de tous les intéressés, sous la forme d'une publication d'ensemble, systématiquement ordonnée.

Alliages légers d'aluminium.

On nous informe que « Aluminium Limited », Genève, a déposé une demande de brevet en Suisse couvrant l'addition de magnésium aux alliages d'aluminium contenant de 0,75 % à 3 % de manganèse, addition décrite par M. le Dr Herrmann, dans notre numéro du 5 août 1933.

Association internationale permanente des Congrès de navigation.

Au cours de son assemblée générale du 23 mai 1933, la Commission internationale permanente des Congrès de navigation a décidé d'accepter l'invitation qui lui a été faite par le Gouvernement belge de tenir le XVI^e Congrès international de navigation, en 1935, à Bruxelles.

Ce congrès s'ouvrira probablement à la fin d'août, ou au commencement de septembre.

Au cas où des personnalités suisses désireraient présenter un rapport sur l'une ou l'autre des questions qui seront traitées à ce congrès, elles sont priées de bien vouloir se mettre en rapport avec le Service fédéral des eaux à Berne, Bollwerk 27, avant le 31 décembre 1933.

Il ne peut être présenté qu'un seul rapport par « question » ou « communication ». Cependant plusieurs rapporteurs peuvent collaborer à la rédaction d'un rapport¹.

SOCIÉTÉS

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Une course à Genève.

Samedi 21 octobre, M. Thévenaz, architecte, président, et le comité de la S. V. I. A., section vaudoise de la S. I. A., organisèrent une visite aux vastes chantiers du palais de la Société des Nations, ainsi qu'à la nouvelle usine de Vernier de la Société romande des ciments Portland.

La course eut lieu avec succès par une superbe après-midi d'arrière-automne. Une soixantaine de membres de la Société vaudoise y participèrent. Les nécessités d'un horaire très serré n'ayant pas permis d'utiliser les excellents trains C. F. F., on partit de Lausanne à 13 h. 15, par autobus T. L.

Les chantiers de la Société des Nations, dont le *Bulletin technique* a déjà entretenu ses lecteurs, furent parcourus sous la conduite compétente d'un des conducteurs des travaux.

¹ Ces « questions » et « communications » ont fait l'objet d'un « programme » détaillé que le Service fédéral des eaux met certainement à la disposition des intéressés.

Réd.

Puis on se rendit à Vernier, où on eut le plaisir de retrouver les membres de la section genevoise, avec lesquels on fit, refit ou améliora connaissance. La promenade à travers les installations de la nouvelle usine fut d'un vif intérêt. Un peu plus tard, dans la salle de gymnastique de Vernier, les participants firent honneur à une collation aimablement offerte par les usines de Vernier. M. Couchepin, ingénieur, président du Conseil d'administration de celles-ci, eut des paroles très cordiales à l'adresse de ses hôtes d'un jour. Au nom des ingénieurs et architectes présents M. Reverdin, architecte, vice-président de la section genevoise, répondit comme il convenait.

Après, ce fut le retour, qui s'effectua sans encombre, laissant chacun très satisfait d'une course riche en enseignements et d'un profitable contact entre les deux sections sœurs et amies, la genevoise et la vaudoise.

J. P.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'Ingénieurs de Lausanne.

Instructive course à Cossonay.

Samedi, 11 novembre, de nombreux membres de l'A³. E². I. L., répondant à l'invitation du comité, se rendirent à Cossonay, visiter les usines et plus particulièrement les nouvelles installations de la S. A. des Câbleries et Tréfileries de Cossonay.

Mais, avant de s'y rendre, on visita, à la gare même, les grands moulins de Cossonay, lesquels, avec leurs nouveaux silos, peuvent emmagasiner, nous a-t-on dit, la charge de trois cents wagons. On admira beaucoup l'impeccable fonctionnement des machines que surveille une main-d'œuvre réduite à l'extrême. On put se rendre compte aussi des précautions sévères prises pour lutter, cas échéant, contre l'incendie.

Aux usines, outillées dans la perfection, des Câbleries et Tréfileries de Cossonay, on fut aimablement reçu par le directeur, M. Stadler, ainsi que par MM. Robert Wild, directeur technique, ancien président de l'A³., Eugène Foretay, ingénieur, Henri Challet, ingénieur. Sous la conduite compétente de ces collègues, on parcourut toute l'usine, en assistant à la fabrication des câbles, depuis le fil de cuivre du début jusqu'aux gros câbles téléphoniques. Le plombage des câbles, le laminage du cuivre, le fonctionnement des machines à gainer, etc., tout enfin intéressa profanes, semi-compétents et initiés. Au local d'essais, on put assister à des démonstrations saisissantes, par exemple à un essai de tension, à 360 000 volts, d'une chaîne d'isolateurs.

Au cours d'une petite réception, avec collation, qui eut lieu dans un des réfectoires de l'usine, on entendit d'abord une allocution de M. le directeur Stadler, qui souhaita la bienvenue à ses hôtes et sut les captiver par un exposé sans sécheresse, illustré de menus faits d'histoire locale. M. Georges Mercier, du Conseil d'administration tint aussi d'aimables propos à l'égard des visiteurs et de M. Stadler. Enfin M. Meystre, président de l'A³., remercia comme il convenait les Câbleries et Tréfileries de Cossonay et ses obligeants dirigeants. Nous n'aurions garde d'oublier que parmi les assistants se trouvait un des vétérans de notre Association, M. Alexandre Dubois, de la promotion 1880.

En résumé, belle et fructueuse après-midi.

J. P.

Société suisse des ingénieurs et des architectes.

La Société suisse des ingénieurs et des architectes a adopté dans ses deux dernières Assemblées des délégués, l'établissement ou la révision d'une série de normes du bâtiment et du génie civil.

Le Secrétariat tient tout particulièrement à rendre les intéressés attentifs à la mise en vigueur de ces nouvelles éditions ou révisions. Il serait vivement souhaitable de voir l'usage de ces normes devenir aussi fréquent que possible, étant donné qu'elles sont établies sur la base d'une expérience de plusieurs années et sauvegardent les intérêts légitimes aussi bien des mandants que des mandataires. Il serait ainsi possible d'obtenir, avec le temps, dans notre pays tout entier, une réglementation uniforme fort désirable des droits et